Licenciement pour inaptitude professionnelle

recevrai ma fiche de paie et les autre documents par courrier séparés. Après non, je ne leur ai pas encore demandé si cela avait été édité.

Par Channa
Bonjour J'ai été licencié pour inaptitude professionnelle le 16 Août 2023, suite à ma déclaration pour inaptitude professionnelle fais par le médecin du travail le 18 juillet 2023 et sans possibilité de reclassement. J'ai eu le virt de mon solde de tout compte le 31 août 2023, mais à ce jour le 8 septembre 2023, je n'ai toujours pas reçu mes papiers (fiche de paie Août 2023, certificat de travail, attestation pour pôle emploi) Je voulais savoir si cela était normal ou pas et combien de temps à l'employeur pour les envoyer ? Car j'en ai besoin. Merci de votre réponse. Cordialement
Par toto3464
Bonjour,
Non ce n'est pas normal, vous auriez dû recevoir les papiers au dernier jour de votre départ, surtout le certificat de travail, le papier de solde de tout compte signé et l'attestation pôle emploi en main propre pour immédiatement faire l'inscription. Concernant votre fiche de paie, en temps normal vous la recevait comme auparavant le temps que la comptabilité l'édite. Faite pression à votre ancien employeur de vous remettre tous les documents dans les 24h.
Par Channa
Je vous remercie pour votre réponse et je vais suivre votre conseil.
Par Isadore
Bonjour,
J'ajoute que ces documents sont quérables. Votre employeur s'attend peut-être à ce que vous veniez les chercher. Lui avez-vous demandé s'ils sont édités ?
Par Channa
Bonjour
Merci pour votre réponse.
Je ne pense pas qu'ils s'attendent que je vienne les récupérer car sur ma lettre de licenciement, il y a noté que je